

Réf. : LC Fin 03
Service: Contrôle Financier
👤 Marius Makwa - Inspecteur Financier
📞 02-435 62 48
✉️ fin.ctrl@irisclare.brussels

Bruxelles, le 30/09/2022

Objet : Calendrier de paiement des prestations familiales en 2023

Madame, Monsieur,

Depuis l'instauration du paiement des allocations familiales à une date mensuelle fixe, Irisclare établit à la fin de l'année le calendrier pour les paiements de l'année suivante et l'envoi aux organismes de paiement d'allocations familiales. Je tiens à réaffirmer à cette occasion que j'apprécie beaucoup vos efforts pour respecter ce calendrier.

Il vous est demandé de communiquer à Irisclare le 5 du mois et au plus tard le 7 de ce mois, l'estimation des fonds nécessaires pour payer les allocations familiales du mois suivant.

Les moyens financiers seront ensuite mis à la disposition des organismes d'allocations familiales au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois. Enfin, les caisses pourront verser les prestations familiales du paiement mensuel principal au plus tôt, le premier jour ouvrable du mois et, au plus tard, le huit de ce mois ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédant cette date.

Le calendrier pour l'année 2023, que vous trouverez en annexe, a été établi sur la base des mêmes principes que ceux¹ en vigueur depuis le 01 janvier 2020. Ce calendrier reprend l'ensemble des dates limites des paiements mensuels des organismes d'allocations familiales pour l'année 2023.

Je vous remercie de votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Tania Dekens
Fonctionnaire dirigeant

¹ Voir Circulaire N° 64 relative aux modalités de mise à disposition des fonds aux caisses d'allocations familiales en vue du paiement des prestations familiales aux allocataires et calendrier de paiement des prestations familiales du 14 Novembre 2019.

Calendrier du premier train de paiement mensuel des Allocations Familiales

Année	Mois	Jours de fermeture bancaire	Autres jours fériés
2023	Avril	07 & 10	
	Mai	01,18,19 & 29	
	Juillet	21	
	Août	15	
	Novembre	01	02
	Décembre	25 & 26	27,28 & 29

PERIODE	DATE DE DEBIT DU COMPTE EMETTEUR DES CAF POUR DES VERSEMENTS DES COMPTES DE LA MEME BANQUE
	DATE LIMITE DU PREMIER PAIEMENT MENSUEL (J)
01/2023	6
02/2023	8
03/2023	8
04/2023	7
05/2023	8
06/2023	8
07/2023	7
08/2023	8
09/2023	8
10/2023	6
11/2023	8
12/2023	8